



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83616

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur les conséquences de l'intégration de l'Observatoire national des abattoirs dans France Agrimer, décidée par le CIMAP du 17 juillet 2013.

Texte de la réponse

Le décret n° 2015-285 du 11 mars 2015, publié au Journal officiel le 14 mars 2015, a intégré l'observatoire des établissements d'abattage (ONA) au sein de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer qui assurait déjà le secrétariat de cette instance. Cette intégration n'a aucune conséquence sur l'organisation et le fonctionnement de l'ONA qui avaient été définis par arrêté du 3 février 2012, publié au Journal officiel le 17 février 2012.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83616

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4852

Réponse publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6477